



Succession d'un fils utérin

Par **Emmanuel Claudot**, le **04/08/2008** à **13:32**

Mon père est décédé en mars dernier et comme il ne m'a pas reconnu, je n'ai été contacté par aucun notaire au sujet de sa succession. J'ai moi-même contacté la chambre des notaires du Bas-Rhin afin d'effectuer des recherches et ainsi trouver le notaire chargé de cette succession mais sans résultat pour le moment. A ce point de l'affaire, plusieurs personnes m'ont conseillé de m'en remettre à un avocat. Je voudrais savoir d'une part si cela en vaut vraiment la peine, c'est à dire s'il y a un recours à faire et si il est encore temps et d'autre part, ayant actuellement de faibles revenus, ce que cela pourrait me coûter et s'il y a possibilité d'avoir une aide pour le financement?

Cordialement,
E. Claudot